

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.
Raymond PAILLÉ,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **18,218 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

### **18,219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 22.1 RESSOURCES HUMAINES – Embauche d'un pompier;
- 22.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'équipement;
- 22.3 RÉNOVATIONS À L'HÔTEL DE VILLE (15, rue Caron);
  - 22.3.1 Revêtement du plancher;
  - 22.3.2 Remplacement de la porte arrière;
- 22.4 RÉNOVATIONS À LA SALLE MUNICIPALE (7, rue Tardif);
  - 22.4.1 Remplacement des thermos des fenêtres;
  - 22.4.2 Achat de chaises;
- 22.5 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES CÈDRES PHASE 2.

### **18-174      RÉSOLUTION NO 18-174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **18,220 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 septembre 2018.

**18-175    RÉSOLUTION NO 18-175  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018**

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 septembre 2018 tel que présenté.

**18,221 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Michel Bertrand lit et dépose une lettre signée par des résidents de la rue des Cèdres demandant le retrait du projet de modification du règlement de zonage 18-12, créant la zone 12-H et permettant une nouvelle classe d'usage, soit la construction d'unité multifamiliale (4 à 6 logements).

La mairesse remercie M. Bertrand et mentionne que ce sujet fait l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Madame Renée Beauregard informe les membres du conseil qu'il existe une subvention pour les jardins communautaires. Il s'agit d'un programme offert par l'organisme 100° en collaboration avec le MAPAQ qui offre une subvention jusqu'à 15 000 \$.

La mairesse remercie madame Beauregard.

**18,222 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé, pour le conseil d'administration de la SIEKF, à une rencontre avec les ingénieurs pour le projet du prolongement de la rue des Cèdres et il explique le nouvel aménagement du bassin de rétention.

Le conseiller Raymond Paillé informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion de la Maison des jeunes. Il souligne qu'il y a une bonne participation, soit environ 12 jeunes par jour. Il mentionne que la maison des jeunes demande si la ville pourrait installer un monte-personne pour les jeunes à mobilité réduite.

Il indique qu'il y a des subventions à cet effet et que la directrice fera la vérification.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'en tant qu'administrateur au conseil d'administration du Parc Maie-Victorin, il a reçu l'information qu'il y a eu une participation de 2 192 personnes lors de la première fin de semaine de la Balade gourmande.

**18,223 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

### **18,224 COMPTES DU MOIS**

#### **18-176 RÉSOLUTION NO 18-176 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (252 969,43 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Heidi Bédard, trésorière

### **18,225 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **18,226 RESSOURCES HUMAINES**

#### **18,226.1 DÉMISSION D'UN POMPIER**

La directrice générale informe les membres du conseil de la démission du pompier Gabriel Grenon.

#### **18,226.2 REMPLACEMENT DE LA BRIGADIÈRE – Modalités**

#### **18-177 RÉSOLUTION NO 18-177 RESSOURCES HUMAINES MODALITÉS DE REMPLACEMENT DE LA BRIGADIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les employés du Service des travaux publics remplacent occasionnellement la brigadière lors de ses congés ou vacances;
- 2 Il y a lieu de définir les modalités pour ces remplacements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODALITÉS DE REMPLACEMENT DE LA BRIGADIÈRE.** Les employés du Service de travaux publics qui remplacent la brigadière lors de ses congés ou vacances seront rémunérés selon le salaire prévu à la grille salariale pour leur poste.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au contremaître du Service des travaux publics et à la trésorière.

**18,227 REPRÉSENTATION AU CONSEIL JEUNESSE DE LA MRC D'ARTHABASKA – Nomination du délégué de la ville**

**18-178 RÉSOLUTION NO 18-178  
REPRÉSENTATION AU CONSEIL JEUNESSE  
DE LA MRC D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC d'Arthabaska a convenu de mettre en place un conseil jeunesse sur son territoire;
- 2 Chacune des municipalités de la MRC est invitée à élire un jeune représentant ou une jeune représentante pour la représenter pour la période d'octobre 2018 à juin 2019;
- 3 La Ville de Kingsey Falls a reçu 2 candidatures;
- 4 Les élus municipaux ont eu une présentation pour chacune des candidatures reçues;
- 5 Le représentant ou la représentante jeunesse de la municipalité deviendra ainsi porte-parole des jeunes sur son territoire et qu'occasionnellement, le conseil municipal l'invitera à venir présenter l'avancement des travaux du Conseil jeunesse de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls nomme JEFFREY MICHAUD à titre de délégué jeunesse avec le mandat de siéger sur le Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska et de contribuer aux travaux de ce comité dans l'intérêt de l'ensemble de nos jeunes citoyens et citoyennes et ce pour la période allant d'octobre 2018 à juin 2019.

**18,228 DÉNEIGEMENT – Adjudication des contrats**

**18-179 RÉSOLUTION NO 18-179  
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT  
DU SECTEUR RURAL  
À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres public visant le déneigement des voies de circulation du secteur rural de la municipalité;
- 2 Une seule soumission a été déposée, soit celle de La Sablière de Warwick Ltée qui est conforme;
- 3 Cette dépense est prévue au budget de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR RURAL.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder le contrat de déneigement du secteur rural pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à **La Sablière de Warwick Ltée**, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 18-02.

- 2- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser une somme maximale de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (283 539,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Cette somme est répartie comme suit :
  - Saison 2018-2019 : **QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SIX CENT CINQ DOLLARS (93 605,00 \$);**
  - Saison 2019-2020 : **QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (94 550,00 \$);**
  - Saison 2020-2021 : **QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (95 384,00 \$).**
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

**18-180      RÉOLUTION NO 18-180  
 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT  
 DU SECTEUR DES JOYAUX  
 À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres public visant le déneigement des voies de circulation du secteur des Joyaux;
- 2 Une seule soumission a été déposée, soit celle de La Sablière de Warwick Ltée qui est conforme;
- 3 Cette dépense est prévue au budget de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DES JOYAUX.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder le contrat de déneigement du secteur des Joyaux pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 200-2021 à **La Sablière de Warwick Ltée**, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 18-02.
- 2- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser une somme maximale de **QUATRE MILLE TROIS CENT TRENTE DOLLARS (4 330,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Cette somme est répartie comme suit :
  - Saison 2018-2019 : **MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (1 425,00 \$);**
  - Saison 2019-2020 : **MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (1 440,00 \$);**
  - Saison 2020-2021 : **MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (1 465,00 \$).**
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

18-181

**RÉSOLUTION NO 18-181  
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT  
DU SECTEUR URBAIN ET DES COURS  
DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX  
À HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres public visant le déneigement des voies de circulation du secteur urbain de la municipalité et des cours des bâtiments municipaux;
- 2 Une seule soumission a été déposée, soit celle de Hémond Ltée qui est conforme;
- 3 Cette dépense est prévue au budget de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR URBAIN ET DES COURS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder le contrat de déneigement du secteur urbain et des cours des bâtiments municipaux pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à la firme **Hémond Ltée.**, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 18-01.
- 2- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser une somme maximale de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (288 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Cette somme est répartie comme suit :  
  
Saison 2018-2019 : **QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (95 000,00 \$);**  
Saison 2019-2020 : **QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000,00 \$);**  
Saison 2020-2021 : **QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (97 000,00 \$).**
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond Ltée.

## **18,229 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE DE RUE**

### **18-182 RÉSOLUTION NO 18-182 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE DE RUE ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire continuer le remplacement de ses lumières de rue par des luminaires au DEL;
- 2 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de luminaires au DEL;
- 3 Une seule soumission a été déposée, soit celle de Guillevin International Co. qui est conforme;
- 4 Un montant est prévu au budget 2018 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de 65 luminaires au DEL à Guillevin International Co., le tout tel que décrit à l'appel d'offres no 18-03.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (32 370,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Guillevin International Co.

## **18,230 SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE CASCATELLE – Mandat à Ruesécure pour l'élaboration du plan de mesures supplémentaires**

### **18-183 RÉSOLUTION NO 18-183 SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE CASCATELLE MANDAT À RUESÉCURE INC. POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE MESURES SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 18-128, la ville mandatait la firme Ruesécure inc. pour procéder à une analyse et déposer des propositions de solution optimale pour sécuriser les déplacements des écoliers et régir le stationnement aux alentours de l'école Cascatelle;
- 2 Sur réception des propositions, la ville a déjà procédé à des modifications sur la rue Joncas en installant de la signalisation et des bollards;

- 3 Il y a lieu que Ruesécure puisse vérifier la circulation aux alentours de l'école durant les journées scolaires;
- 3 La firme Ruesécure inc. a présenté une offre intéressante pour la ville pour poursuivre le contrat initial;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise la firme Ruesécure inc. à venir vérifier la circulation aux alentours de l'école Cascatelle pour la mise en place des mesures supplémentaires pour continuer de sécuriser les déplacements des écoliers et régir le stationnement aux alentours de l'école Cascatelle, le tout tel que décrit à l'offre de services du 21 septembre 2018. Le conseil municipal demande à Ruesécure de venir vérifier la circulation lorsque les bollards auront été enlevés pour la saison hivernale.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le montant de **SIX CENTS DOLLARS (600,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à Ruesécure inc.

### **18,231 RÉFECTION DE LA RUE CARON – Décompte progressif n° 3**

18-184

#### **RÉSOLUTION NO 18-184 RÉFECTION DES RUES CARON ET DES BOULEAUX PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-136, la ville a accordé un contrat au Groupe Gagné Construction inc. pour la mise en place des conduites d'égout pluvial sur la rue Caron (entre les rues Picard et Comeau) et la réfection de la voirie sur les rues Caron (entre les rues Picard et Comeau) et des Bouleaux;
- 2 Les travaux sont maintenant complétés sur la rue Caron et qu'une demande de paiement a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc. le montant de **TROIS CENT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET NEUF CENTS (300 255,09 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif no 3, préparé par Les Services exp inc.



2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même programme de la TECQ 2014-2018.

3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Groupe Gagné Construction inc.

**18,232 REGROUPEMENT DES ARTISTES VIVANT EN RURALITÉ (RAVIR) – Création de lanternes de Noël**

**18-185 RÉSOLUTION NO 18-185  
REGROUPEMENT DES ARTISTES  
VIVANT EN RURALITÉ (RAVIR)  
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA  
CRÉATION DE LANTERNES DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Ravir, le regroupement des artistes vivant en ruralité offre à la municipalité l'occasion d'embellir la ville pour le temps des fêtes tout en faisant participer les enfants de l'école;
- 2 Le projet consiste à faire peindre, par des élèves de l'école, des lanternes qui pourraient être accrochées le long des arbres, lampadaires ou autres endroits dans la ville;
- 3 Ravir demande une contribution financière à la ville et à l'école pour défrayer les frais de matériaux, de coordination et un budget réservé à l'artiste;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer financièrement au projet de création de lanternes de Noël offert par Ravir.
- 2- **CONDITION.** La ville versera une contribution à la condition que l'école Cascatelle participe également financièrement au projet pour la moitié du montant demandé de 450 \$.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (225,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Erika Eggena de Ravir.

**18,233 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**18-186 RÉSOLUTION 18-186  
CONTRIBUTION AU SOUPER DES  
FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'organiser un souper de Noël pour les employés municipaux;
- 2 La ville dispose d'un budget pour cette activité;

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** taxes incluses par personne pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**18,234 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

**18-187** **RÉSOLUTION NO 18-187**  
**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**  
**DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La ville est autorisée à fermer ses bureaux pendant la période des fêtes à compter du 24 décembre 2018 jusqu'au 4 janvier 2019 inclusivement.
- 2- **SERVICES MAINTENUS.** La ville continuera à maintenir les services de prélèvements et de contrôle d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et assurera une garde pour les urgences municipales.
- 3- **INFORMATION.** Un article sera publié dans l'Écho des chutes de décembre afin d'informer la population.

**18,235 SALON DE NOËL DE L'AFEAS – Demande de contribution financière pour signets publicitaires**

**18-188** **RÉSOLUTION NO 18-188**  
**SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS**  
**SIGNETS PUBLICITAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'AFÉAS de Kingsey Falls organise la sixième édition du Salon de Noël qui se tiendra à la salle municipale et au Pavillon des loisirs les 16, 17 et 18 novembre 2018;
- 2 L'AFÉAS demande à la ville de payer des signets pour annoncer ce salon;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cette activité ;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Graphitek des signets, recto couleur / verso noir, pour le Salon de Noël, le tout tel que prévu à la soumission no 21110, datée du 21 septembre 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT HUIT DOLLARS ET TREIZE CENTS (308,13 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**18,236 LÉGION ROYALE CANADIENNE – Contribution financière à la campagne du Coquelicot et des œuvres**

18-189

**RÉSOLUTION NO 18-189  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À  
LA CAMPAGNE DU COQUELICOT  
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Légion Royale Canadienne a déposé une demande de contribution financière à la ville pour sa campagne du Coquelicot et pour ses œuvres;
- 2 Il y a lieu d'appuyer la Légion;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls accorde une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** à la Légion Royale Canadienne pour sa campagne du Coquelicot et ses œuvres.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

***À 20 h 25, les membres du conseil se retirent de la salle du conseil pour délibérer à huis clos.***

***À 20 h 40, les membres du conseil reprennent place dans la salle du conseil.***

**18,237 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**18,237.1 RÈGLEMENT N° 18-12-Résiduel amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls**

La mairesse explique que le règlement n° 18-12-Résiduel provient du règlement n° 18-12, soit la partie du règlement qui ne fait pas l'objet d'une demande de registre référendaire.

**18-190**      **RÉSOLUTION NO 18-190**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-12-RÉSIDUEL**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**  
**DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1      Suite à l'adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement n° 18-12, une demande pour la tenue d'un registre pour référendum a été déposée à la ville;
- 2      Il y a donc lieu d'adopter un règlement résiduel pour les items du règlement n° 18-12 qui ne sont pas soumis à la demande;

EN CONSÉQUENCE, un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 18-12-Résiduel *Règlement amendant le règlement de zonage no 09-02 de la Ville de Kingsey Falls* tel que soumis par la greffière.

**18,237.2 RÈGLEMENT N° 81-12-DISTINCT AMENDANT LE**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE**  
**KINGSEY FALLS**

Suite à la réception de la demande de tenue d'un registre référendaire et de la lettre déposée ce soir par les citoyens de la rue des Cèdres, l'adoption du règlement n° 18-12-Distinct est reportée.

**18,237.3 RÈGLEMENT N° 18-13 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT**  
**N° 16-04 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES**  
**EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY**  
**FALLS**

**18-191**      **RÉSOLUTION NO 18-191**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-13**  
**RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 16-04**  
**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES**  
**EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 18-13 *Règlement remplaçant le règlement n° 16-04 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Kingsey Falls* tel que soumis par la greffière.

**18,237.4 RÈGLEMENT N° 18-14 RÈGLEMENT SUR LE CANNABIS**

**18-192**      **RÉSOLUTION NO 18-192**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-14**  
**RÈGLEMENT SUR LE CANNABIS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Raymond**

**PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 18-14 *Règlement sur le cannabis* tel que soumis par la greffière.

### **18,238 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

#### **18,238.1 RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES**

#### **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES**

Le conseiller **Alain DUCHARME** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.**

Un projet de règlement est déposé.

### **18,239 AFFAIRES NOUVELLES**

#### **18,239.1 RESSOURCES HUMAINES – Embauche d'un pompier**

#### **18-193 RÉSOLUTION NO 18-193 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE M. OLIVIER ARGUIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Olivier Arguin à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Arguin sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

**18,239.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Installation d'un système pour la descente hydraulique d'une piscine portative – Camion # 202**

**18-194 RÉSOLUTION NO 18-194  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
INSTALLATION D'UN SYSTÈME POUR LA  
DESCENTE HYDRAULIQUE D'UNE PISCINE  
PORTATIVE – CAMION # 202  
CONTRAT À TEAMCO**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le camion # 202 du Service de sécurité incendie n'est pas équipé d'un système pour la descente hydraulique de la piscine portative;
- 2 Pour la santé et la sécurité des pompiers, il y a lieu de faire installer cet équipement;
- 3 La compagnie Teamco de Warwick a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Un montant est prévu au budget pour cette installation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Teamco de Warwick le contrat pour l'installation d'un système Zico pour la descente hydraulique d'une piscine portative pour le camion # 202, le tout tel que prévu à la soumission no MC166-1, datée du 21 septembre 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTS (13 462,74 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Teamco et au directeur du Service de sécurité incendie.

**18,239.3 RÉNOVATIONS À L'HÔTEL DE VILLE (15, rue Caron)**

**18,239.3.1 REVÊTEMENT DU PLANCHER**

**18-195 RÉSOLUTION NO 18-195  
HÔTEL DE VILLE (15, RUE CARON)  
REMPACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER  
CONTRAT À P G POITRAS/9226-7235 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le revêtement du plancher du côté des bureaux administratifs de l'hôtel de ville est très abimé;
- 2 Le revêtement du plancher de l'escalier, du palier et de la salle 4 du 2<sup>e</sup> étage est également très abimé;

- 3 PG Poitras a déposé une soumission intéressante pour la ville;
- 4 Un montant est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et à faire installer par P G Poitras/9226-7235 Québec inc. le revêtement de plancher pour les bureaux administratifs, de l'escalier, du palier et de la salle 4 du 2<sup>e</sup> étage, le tout tel que prévu à la soumission no 10209 datée du 27 septembre 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS (13 687,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à P G Poitras/926-7236 Québec inc.

### **18,239.3.2 REMPLACEMENT DE LA PORTE ARRIÈRE**

**18-196 RÉSOLUTION NO 18-196  
HÔTEL DE VILLE (15, RUE CARON)  
ACHAT ET INSTALLATION D'UNE PORTE  
CONTRAT À VITRERIE ASBESTOS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le remplacement des portes extérieures de la façade de l'hôtel de ville a été effectué et qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la porte arrière;
- 2 La firme Vitrierie Asbestos inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec Vitrierie Asbestos inc. pour l'achat et l'installation d'une porte à l'arrière de l'hôtel de ville, le tout tel que décrit à la soumission no 2744 datée 26 septembre 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (5 750,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Vitrierie Asbestos inc.

## **18,239.4 RÉNOVATIONS À LA SALLE MUNICIPALE (7, rue Tardif)**

### **18,239.4.1 REMPLACEMENT DES THERMOS DES FENÊTRES**

**18-197**    **RÉSOLUTION NO 18-197**  
**SALLE MUNICIPALE (7, RUE TARDIF)**  
**ACHAT ET INSTALLATION DE THERMOS**  
**CONTRAT À VITRERIE ASBESTOS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les thermos des fenêtres à la salle municipale sont très abimés et qu'il y a lieu de les remplacer;
- 2 La firme Vitrierie Asbestos inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec Vitrierie Asbestos inc. pour l'achat et l'installation de vingt (20) thermos énergétiques pour les fenêtres de la salle municipale, le tout tel que décrit à votre soumission no 2745 datée 26 septembre 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (4 400,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Vitrierie Asbestos inc.

### **18,239.4.2 ACHAT DE CHAISES**

**18-198**    **RÉSOLUTION NO 18-198**  
**SALLE MUNICIPALE (7, RUE TARDIF)**  
**ACHAT DE CHAISES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les chaises de la salle municipales sont très abimées et qu'il y a lieu de les remplacer;
- 2 La firme Industries Trans-Canada a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Industries Trans-Canada cent cinquante-cinq chaises (155), modèle TCS 3011 9099125.



- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (4 650,00 \$)** plus les taxes applicables et le transport pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **18,239.5 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES CÈDRES PHASE 2**

Ce sujet a déjà été traité au point « Comptes rendus des élus ».

### **18,240 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 heures.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

